



Délai long avant une prise de poste

Par **IB26**, le **02/10/2023** à **22:14**

Bonjour,

J'ai un entretien d'embauche cette semaine pour un CDD qui ne commencerait qu'en décembre 2023 ou janvier 2024.

Si jamais ils veulent m'embaucher, je vais devoir me rendre disponible à la date indiquée. Mais mon souci est que j'ai besoin de travailler très rapidement pour des raisons financières, et je ne peux pas attendre décembre ou janvier pour toucher des revenus.

Dans le cas où je trouve un poste plus intéressant avant la fin de l'année, j'aimerais pouvoir me rétracter sans que cela me pénalise.

Est-ce que je perds mes droits au chômage (acquis grâce à mes anciens postes) si je reviens sur ma décision pour choisir un autre travail ?

Est-ce que je les perds en cas de simple promesse d'embauche (sans signature de contrat) et est-ce que je dois moi-même respecter la promesse d'embauche s'il y en avait une ?

Est-ce qu'il est possible de signer le contrat au dernier moment ou est-ce que l'employeur peut me forcer à signer le contrat longtemps avant la date de démarrage ?

Est-ce que je perds mes droits au chômage si je me rétracte car j'ai créé une micro-entreprise ?

Si je signe le contrat sans avoir commencé à travailler, est-ce que je dois respecter un préavis si je trouve un autre travail ?

Je vous remercie d'avance pour vos conseils !

Par **P.M.**, le **02/10/2023** à **22:34**

Bonjour,

Tant que rien n'est signé, vous n'êtes pas engagé et Pôle Emploi n'en sais rien...

Si vous deviez répondre à une promesse d'embauche, il faudrait avertir l'employeur de votre

rétractation pour qu'il ne puisse pas subir un préjudice...

Vous devez déclarer tous les revenus qui proviendraient d'une activité de micro-entreprise...

Par **janus2fr**, le **03/10/2023** à **06:56**

[quote]
est-ce que l'employeur peut me forcer à signer le contrat longtemps avant la date de démarrage ?

[/quote]
Bonjour,

Comment l'employeur pourrait-il vous "forcer" à signer un contrat ? Vous signez si vous le voulez...

Par **IB26**, le **03/10/2023** à **11:23**

Bonjour,

Je ne voulais pas dire "signer de force", mais dans le cas où je suis d'accord pour prendre le poste, signer longtemps à l'avance et pas au dernier moment.

Si je suis prise, j'aimerais justement signer "au dernier moment" pour pouvoir me rétracter si je trouve mieux avant la date de démarrage dudit poste !

Par **P.M.**, le **03/10/2023** à **11:32**

Il y aurait lieu de distinguer s'il s'agit d'une offre de contrat de travail ou d'une promesse d'embauche unilatérale comme l'explique [ce dossier Service-Public...](#)

En acceptant l'une ou l'autre cela pourrait vous engager...